

## 20<sup>e</sup> Concours photo Georges Berteloit édition 2018

Foyer socioculturel d'Antoing 

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° d'inscription :

Prénom .....

Nom .....

Lieu et date de naissance .....

Rue ..... N° .....

Code postal ..... Localité .....

Pays ..... Téléphone .....

Gsm .....

e mail : .....

**Dépôt des œuvres entre le mercredi 2 mai et le samedi 5 mai aux heures suivantes :  
mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4, de 15h à 18h - samedi 5 de 10h à 13h, au Foyer socioculturel.**

**J'adhère au règlement du concours Georges Berteloit.**

**Je participe en présentant ..... (de 3 à 6) photographies.**

- Noir & blanc.**  
 **Couleur.**

**Je verse le droit d'inscription de 10,00 € et effectue le paiement :**

- En espèces**  
 **Par virement au compte IBAN BE94 0680 7196 3014 (n'oubliez pas de mentionner en communication vos coordonnées complètes)**

**J'adhère à l'ensemble du règlement du concours et je joins :**

- un curriculum vitæ succinct
- un texte explicatif sur la démarche des œuvres proposées.
- un système d'attache et un encadrement adéquats sur chaque photographie

Date de réception: .....

Mode de paiement: .....

Date de paiement: .....

Antoing le ..... Signature .....

Retourné par l'intermédiaire de: .....

Antoing le ..... Signature .....

## Concours Photographique Georges Berteloit Appel à candidature et règlement

Trois projets photographiques primés et accompagnés d'une aide à la création de 600 €, 300 € et 100 €.

Un prix transfrontalier pour la jeunesse d'une valeur de 100 € avec accompagnement artistique pour une exposition individuelle, destiné à récompenser un jeune participant ayant entre 18 et 25 ans.

- Le but du Concours Photographique Georges Berteloit, organisé par le Foyer socioculturel d'Antoing, est de reconnaître un projet de qualité plutôt que de primer une image exceptionnelle. C'est l'ensemble du travail présenté et sa cohérence qui seront considérés et jugés. Aucun travail ayant déjà fait l'objet d'une quelconque publication ne pourra être déposé et retenu par le jury.

- Le concours est ouvert à tous les photographes, quel que soit leur âge ou leur nationalité. Sont toutefois exclus, les organisateurs et tous les membres du jury.

Le thème du concours est entièrement libre.

- Chaque candidat déposera, au choix, 3, 4, 5 ou 6 photographies inédites accompagnées du bulletin d'inscription rempli et signé, d'un curriculum vitae succinct et d'un texte explicatif sur la démarche des œuvres proposées.

Les photographies peuvent être réalisées en noir et blanc ou en couleur, en format libre. Les œuvres ne doivent pas obligatoirement être encadrées mais un support physique et un système d'accroche simple et fiable doit obligatoirement être prévu, faute de quoi les travaux seront refusés lors du dépôt des œuvres.

- Le concours n'est pas anonyme. Cependant, par souci d'objectivité, le nom du candidat ne figurera pas au recto des photographies, ni sur l'image, ni sur l'éventuel passe-partout lors du vote du jury. Seul le numéro figurant sur votre bulletin d'inscription sera annoté au crayon au verso des cadres. Lorsqu'un membre du jury reconnaîtra le travail d'un de ses élèves, il s'abstiendra de voter.

- Le jury sera composé de photographes professionnels et d'artistes plasticiens.

- Le Foyer socioculturel d'Antoing se réserve le droit, avec l'aide du jury, de procéder à une présélection dans le cas où un trop grand nombre de participants seraient inscrits.

- Les photos devront être déposées du mercredi 2 mai au samedi 5 mai aux heures suivantes : du mercredi 2 mai au vendredi 4 mai de 15h à 18h et le samedi 5 mai de 10h à 13h, au Foyer socioculturel.

- Les organisateurs prendront le plus grand soin des photographies qui leur seront confiées. Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol dans les locaux dédiés à l'exposition du Foyer socioculturel.

- Les candidats non retenus seront avertis par courrier et dans ce cas pourront retirer leurs œuvres du mardi 22 mai au vendredi 1er juin aux heures d'ouverture du Foyer socioculturel.

- Les photographies qui auront été exposées devront être reprises entre le lundi 28 mai et le vendredi 1er juin aux heures d'ouverture. Au-delà de ces dates, les photographies seront considérées comme abandonnées.

- Les participants s'engagent à ne pas revendiquer de droits d'auteur pour la reproduction de leurs œuvres dans les publications présentes ou futures du Foyer socioculturel. Pour sa part, le Foyer socioculturel s'engage à faire apparaître les mentions utiles.

- Le lauréat du premier prix fera don d'une des ses photographies encadrées au Foyer socioculturel.

- Le droit d'inscription au concours est fixé à 10 €. Ce droit d'inscription ne sera restitué en aucun cas.

- La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le Foyer socioculturel d'Antoing tranchera souverainement toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application de celui-ci.

- Les bulletins d'inscription peuvent être obtenus aux heures d'ouverture du Foyer socioculturel du lundi au vendredi sauf lundi et jeudi matin, soit à la Rue du Burg, 23 – 7640 Antoing, soit sur [www.foyculturelantoing.be](http://www.foyculturelantoing.be) ou encore au 00 32 69 44 68 00.

**Le vernissage aura lieu le vendredi 18 mai à 19h.**

**L'exposition des œuvres retenues se tiendra  
du samedi 19 mai au dimanche 27 mai de 15h00 à 18h00.**